

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LES PROJETS DE RÉORGANISATION DU MARCHÉ DE LA POSTE AU NIVEAU EUROPÉEN ET LES CONSÉQUENCES POUR LE MILIEU RURAL »**

**M. Dimitri Fourny** (cdH). Je tenais à vous interpellier sur les projets de réorganisation du marché de La Poste. En province du Luxembourg, on va regrouper sept bureaux de distribution. D'importants problèmes se poseront en matière d'emplois et en matière d'offre de services publics en région rurale. La Poste connaît une évolution inquiétante. De nombreux bureaux de Poste ont fermé : 7.000 en Belgique. On continue à les fermer. Un autre problème est la disparition des boîtes aux lettres. De plus, une réforme européenne du marché est en cours. Je suis inquiet quant à la pérennité de ce service universel dans les régions citadines, mais aussi rurales. Je sais que vous avez pris des dispositions pour pallier ces problèmes. Comme Ministre de la Ruralité, quelle attitude allez-vous prendre par rapport à cette nouvelle réforme qui vise à regrouper les bureaux de distribution en province du Luxembourg, mais aussi dans d'autres régions ? Comment allez-vous rassurer le personnel de La Poste et la population ? Comment assurer ce service universel en zone rurale ?

**M. Benoît Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. La semaine prochaine, le 6 juin exactement, j'aurai une réunion avec les responsables de La Poste portant sur le réseau des bureaux de distribution. Je leur parlerai directement des problèmes que vous évoquez. Il n'est pas acceptable d'avoir des distinctions selon les régions et que seul le critère de la rentabilité entre en jeu. D'autres critères doivent intervenir. Par ailleurs, La Poste a pris des engagements à mon égard. Treize Communes rurales qui n'ont pas encore de bureau de Poste en auront un d'ici la fin 2008. La Poste s'est également engagée à ne plus supprimer de boîtes aux lettres. Concernant les maisons multi-services, des accords ont été passés avec des grands magasins. Ce n'est pas suffisant, nous devons aller plus loin. On s'oriente vers une libéralisation

*des courriers de moins de 50 grammes à partir du 1er janvier 2009. Je m'oppose à cette mesure et je tiens à le faire avec plus de fermeté que mes Collègues du Fédéral. C'est un enjeu belge, mais aussi européen. C'est particulièrement préjudiciable pour les zones rurales et il faut remettre en cause ce projet. Je saisirai, s'il le faut, le Comité de concertation.*

**M. Dimitri Fourny** (cdH). *Je remercie M. le Ministre pour les différentes démarches qu'il entreprend auprès de La Poste. Je lui demande, quand le nouveau Gouvernement fédéral sera mis en place, de faire en sorte que le Comité de concertation soit saisi pour contrecarrer les mesures européennes.*

**Parlement Wallon – Séance publique du mercredi 30 mai 2007**